

**ASSEMBLÉE NATIONALE**21 juin 2006

---

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 3134)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 33

présenté par  
M. Bénisti, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 10**

Dans l'alinéa 4 de cet article, substituer aux mots :

« l'une de ces entreprises »,

les mots :

« une telle entreprise ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.